

DEC111604DR07

Décision portant modification de la délégation de signature consentie à Madame Violaine LOUVET, par la Déléguée Régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision N° DEC090100DAJ du 30 Juillet 2009, nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

Vu la décision N° DEC09A001DSI du 19/02/2009, portant création pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2009 de l'unité GDR 3275, intitulée Calcul, dont la directrice est Madame Violaine LOUVET ;

Décide

Article 1^{er} – l'article 2 de la décision n°DEC100126DR07 du 1^{er} octobre 2010 est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Violaine LOUVET, délégation de signature est donnée à Monsieur Arnaud LIEURY, Ingénieur d'études, et à Monsieur Thierry DUMONT, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 21 juin 2011

Claudine SCHMIDT-LAINE
Déléguée Régionale CNRS
Rhône Auvergne

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Dec111613dr08

*Délégation de signature consentie à M. Iskender GOKALP
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC07A001DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'unité UPR n° 3021, intitulée « Institut de combustion, aérothermique, réactivité et environnement » dont le directeur est M. Iskender GOKALP ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Iskender GOKALP, directeur de l'unité UPR n°3021, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Iskender GOKALP, délégation de signature est donnée à *M. Laurent CATOIRE*, Professeur des Universités, Directeur-adjoint, et à *Mme Murielle CHEVRIER*, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Iskender GOKALP et des subdélégués mentionnés à l'article 2, délégation est donnée, pour la période du 1^{er} au 31 août 2011 à *Mme Véronique DAELE*, Chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} .

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Iskender GOKALP et des subdélégués mentionnés à l'article 2, délégation est donnée, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 2 000 €uros à *Mme Corinne DELHAYE* , Technicienne de classe normale.

Article 5

La décision n° DEC100051dr08 du 25 février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 22 juillet 2011

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

Dec111614dr08

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC07A001DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'unité UPR n° 3021, intitulée « Institut de combustion, aérothermique, réactivité et environnement » dont le directeur est M. Iskender GOKALP ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à *Mme Véronique DAELE*, Chargée de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses

attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée, pour la période du 1^{er} au 31 août 2011.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 22 juillet 2011

Iskender GOKALP
Directeur de l'UPR n°3021